

Image not found or type unknown



Autorité parentale, garde et droit de visite et d'hébergement des enfants

publié le 15/05/2011, vu 2418 fois, Auteur : [Cabinet GC](#)

Autorité parentale, garde et droit de visite et d'hébergement des enfants: explications

Autorité parentale :

L'autorité parentale est de principe accordée aux deux parents c'est-à-dire que les grandes décisions concernant l'enfant doivent être prise ensemble (scolarité, religion, santé, ...). L'autorité parentale est exceptionnellement accordée à un seul parent lorsque ...[\[Lire la suite de Autorité parentale, garde et droit de visite et d'hébergement des enfants \]](#)

ou

<http://divorce.avocat-gc.com/blog/32-autorite-parentale-garde-et-droit-de-visite-et-dhebergement-des-enfants>